



Lettre d'engagement du garant

Par **tximista**, le **10/01/2009** à **19:18**

Bonjour,

Je suis actuellement en cours de séparation et je fais des demandes pour des logements sociaux pour mes enfants et moi (HLM, COL et Coligny)

On me demande si j'ai un garant pour les loyers (mon futur-ex mari veut bien assumer cette lourde responsabilité car lui a un logement de fonction) et l'un d'entre eux me demande une lettre d'engagement de sa part.

Seulement, je n'ai aucune information, ni sur le loyer, ni sur la durée du bail (mais je crois que pour ce genre de logement il n'y a pas de durée) hors sur tous les modèles que j'ai trouvé, il faut mettre un maximum de détails.

Comment faire dans ces cas là, peut-il mettre par exemple qu'il s'engage en cas de non paiement de loyer de ma part à le payer à ma place mais seulement pour une durée déterminée genre 3 ans comme un bail classique ou même moins ? Et peut-il être caution simple ou est-ce obligatoirement caution solidaire, là non plus rien n'est précisé sur le dossier de demande ?

Merci pour tout ce que vous pourrez me dire à ce sujet.
Cordialement

Tximista.